

LE GAZ RENOUVELABLE (BIOMETHANE) NOTICE EXPLICATIVE

Pourquoi le SYDELA envisage-t-il de proposer un lot « Biométhane » dans le marché d'achat groupé et quels intérêts pour votre entité ?

- Favoriser le développement de la production de biométhane ;
- Créer une économie circulaire territoriale dans laquelle les déchets produits localement deviennent source d'énergie ;
- Créer des emplois locaux et non délocalisables ;
- Valoriser les réseaux des collectivités qui deviennent des vecteurs d'énergie verte ;
- Générer de nouvelles synergies entre des acteurs du monde agricole, de l'industrie et les collectivités locales ;
- Approvisionner en biométhane un ou plusieurs bâtiments exemplaires de votre structure ;
- Communiquer sur l'engagement de votre structure en faveur des énergies renouvelables.

Le biométhane c'est quoi ?

Le biométhane est une source d'énergie renouvelable. En France, 44 installations injectent du biométhane pour une capacité installée totale de 511 GWh/an. La France a pour objectif de porter sa part d'énergie renouvelable à 32% de la consommation totale d'énergie d'ici 2030. Plus de 400 projets sont actuellement en attente pour produire demain près de 6 TWh/an.

Le biométhane est une énergie renouvelable car elle est directement issue des déchets présents sur un territoire. Produit à partir de la fermentation de déchets agricoles, ménagers, industriels ou encore des boues de stations d'épuration, le biométhane est un biogaz épuré jusqu'à la qualité du gaz naturel. Une fois odorisé, contrôlé, quantifié, et sa pression régulée, il est injecté dans le réseau de distribution.

C'est une énergie propre, qui peut être utilisée pour le chauffage, la cuisson, la production d'eau chaude, le carburant... Ses usages sont strictement identiques à ceux du gaz naturel, mais 100% renouvelables.

Le biométhane, une énergie renouvelable aux multiples avantages :

- Valoriser les déchets pour produire une énergie renouvelable
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Améliorer la qualité des sols en remplaçant les engrais chimiques par des engrais organiques

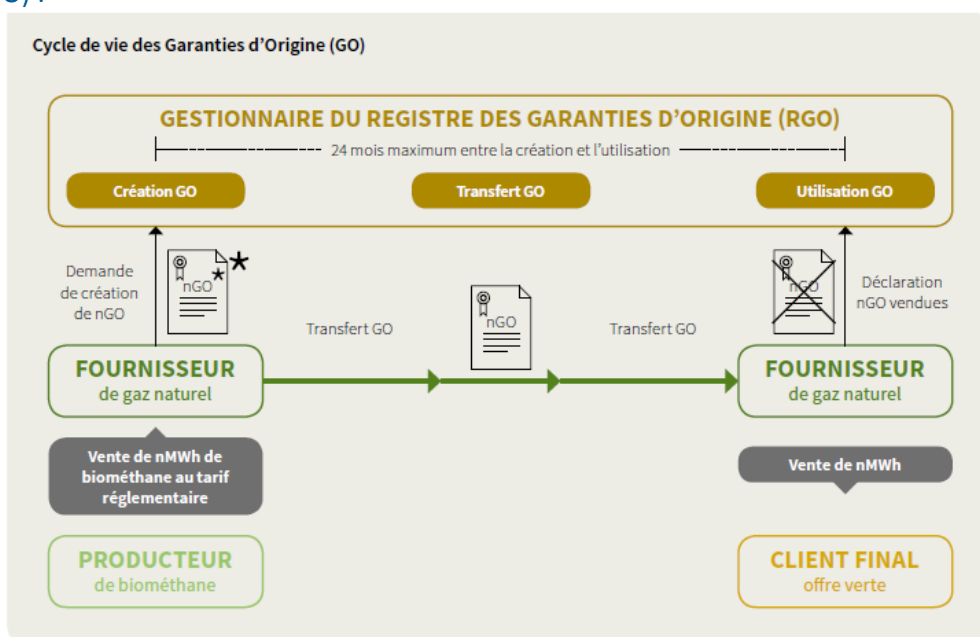


Comment garantir l'origine du biométhane ?

Lorsque le biométhane est injecté dans le réseau, il se mélange au gaz naturel ; il n'est alors plus possible de les distinguer. Or, pour tous les utilisateurs soucieux de consommer un gaz d'origine renouvelable, il est nécessaire d'assurer la traçabilité du biométhane. C'est le rôle des **Garanties d'Origine (GO)** : chaque mégawatheure de biométhane injecté donne lieu à l'émission d'une garantie d'origine identifiée, grâce notamment à son lieu de production et aux déchets utilisés. Ainsi, l'utilisateur est informé que le gaz qu'il consomme correspond à une quantité de biométhane effectivement produite. La gestion des garanties d'origine est assurée en France par GRDF.

- **Traçabilité de l'origine renouvelable du gaz vert**

La garantie de l'origine renouvelable du gaz consommé est assurée par le dispositif des Garanties d'Origine (GO) :



Quel est le coût du biométhane ?

Le coût du MWh biométhane est environ 2 à 3 fois plus élevé que celui du marché.

Le biométhane injecté dans le réseau est toutefois exonéré de TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel).

- **Exemple :**
 - Consommation annuel d'un site 200 MWh
 - Prix marché gaz naturel 2019 : 25 €/MWh – Prix Biométhane 2019 : 50 €/MWh
 - Coût TICGN 2019 : 10.34 € / MWh

Simulation facturation du site selon le lot

- Lot « classique » gaz naturel : Prix marché + TICGN = $200 \times 25 + 200 \times 10,34 = 7\ 068\ €$
- Lot biométhane : Prix biométhane + TICGN = $200 \times 50 + 200 \times 0 = 10\ 000\ €$

Avec l'exonération de la TICGN, un site du lot biométhane aura en moyenne une facture **40%** plus élevée qu'un site du lot « classique ».